Bulletin de clarifications n° 1 : Questions et réponses relatives au Dossier d'Appel d'offres

La réalisation des travaux de construction et extension des centres de formation professionnelle :

Lot 3 : Institut spécialise de technologie appliquée hôtelière et touristique de Ouarzazate.

Réf.: N° DAO/CB/MCA-M/EW-34-A-BIS/Compact

Date de publication : 13 octobre 2020

Date limite de formuler les questions de clarification : 28 Octobre 2020

Dale limite de dépôt des offres : 13 Novembre 2020 à 15h00

N°	Questions	Réponses
1	Pouvez-vous expliquer le paragraphe A3 de la section 3 du DAO, numéro de page 52 : << Documents comprenant l'offre technique >> ? c'est à dire que voulez-vous dire par "une déclaration sur" ?, une simple déclaration suffira-t-elle?	Afin de déterminer la conformité technique de l'offre d'un soumissionnaire, celui-ci est tenue de fournir un descriptif détaillé sur la méthodologie de travail, les équipements, le personnel, le calendrier des travaux et autres informations comme stipulé à la Section IV au niveau du formulaire offre technique.
2	Veuillez expliciter la partie 2.4 de la section 4 du DAO, numéro de page 74 : Que voudrait dire pays d'origine des principales installations, biens et services ? de quoi parle-t-on lorsque l'on dit pays d'origine de principales installations, pays d'origine de services, pays d'origine de biens ? l'endroit ou les biens ont été achetés ou bien leurs lieux de fabrication ?	Conformément à la sous-clause 6.2 des instructions aux soumissionnaires, la « provenance » ou pays d'origine des matériaux, équipements et service signifie le lieu où les matériaux et les équipements ont été extraits, cultivés, produits, fabriqués ou traités, et à partir duquel les services sont fournis. Les matériaux et les équipements sont produits lors de la création, grâce à un processus de fabrication, traitement ou assemblage important ou substantiel, d'un produit fini ayant une valeur commerciale dont les caractéristiques, l'usage et l'utilité sont très différents des composants d'origine qui entrent dans sa fabrication.
3	Par quel document justificatif prouvera t on l'expérience du personnel minimum requis ou bien une simple déclaration ou attestation de foi devra suffire ?	Le soumissionnaire devra fournir un Curriculum vitae pour chaque profil proposé précisant le parcours professionnel, projets réalisés, afin de permettre au panel d'apprécier sa concordance avec les exigences du DAO.
4	Concernant l'exonération de la TVA, est-ce que le soumissionnaire devra indiquer au niveau de la lettre de soumission le montant de son offre en HT ?	Oui, les projets de MCA-M financés par les fonds du compact sont exonérer des taxes et droits de douanes, le titulaire devra à la date de signature du contrat présenter une facture proforma pour obtenir l'exonération en question.
5	Au niveau du formulaire de la lettre de soumission, il est indiqué le n° d'additif or, nous n'avons pas retrouver d'additif ?	Concernant le présent appel d'offres aucun additif n'a été publié à ce jour, dans le cas de publication d'un éventuel addendum, le soumissionnaire devra indiquer le numéro y afférent au niveau de la lettre de soumission.